

490 Mention de collection (R)

Premier indicateur

Directives de mention de rappel de collection

- 0 Aucun rappel de mention de collection
- 1 Rappel de mention de collection dans les zones 8XX

Second indicateur

Non défini

- ∅ Non défini

Codes de sous-zones

- | | | | |
|----|--|----|--|
| ‡a | Mention de collection (R) | ‡3 | Documents précisés (NR) |
| ‡l | Cote de la Bibliothèque du Congrès (NR) | ‡6 | Liaison (NR) |
| ‡v | Désignation des volumes ou désignation séquentielle (R) | ‡8 | Numéro de liaison de zone et de séquence (R) |
| ‡x | Numéro international normalisé des publications en série (R) | | |

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Mention de collection d'un titre de collection.

La zone 490 ne sert pas de vedette secondaire d'une collection. Lorsque la zone 490 est utilisée et qu'il y a lieu d'entrer une vedette secondaire de collection, on enregistre la mention de collection (zone 490) et une vedette secondaire de collection correspondante (zones 800-830) dans la notice bibliographique.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

■ INDICATEURS

■ Premier indicateur - Directives de rappel de mention de collection

Que la collection n'ait pas de vedette secondaire correspondante ou en ait une dans les zones 800-830.

0 – Aucun rappel de mention de collection

La valeur « 0 » indique qu'il n'y a pas lieu d'entrer de vedette secondaire de collection pour cette collection.

490 0∅‡aCollection Roman
[Aucune zone 800-830 dans la notice.]

1 - Rappel de mention de collection dans les zones 8XX

Lorsque la valeur « 1 » est utilisée, la zone 800-830 appropriée est incluse dans la notice bibliographique fournissant ainsi la vedette secondaire de collection.

490 1∅‡aCollection Vécu
830 ∅0‡aCollection Vécu (Varenes, Québec)
[La notice de forme établie pour la collection comprend un qualificatif entre parenthèses.]

490 1∅‡aJeune plume
830 ∅0‡aCollection Jeune plume
[La notice de forme établie pour la collection diffère de la mention de collection qui paraît sur le document.]

- 490 1~~b~~3<1981-> : ~~‡~~aOuvrages de référence
 830 ~~b~~0~~‡~~aOuvrages de référence.
[La mention de collection renferme de l'information qui ne se trouve pas dans la vedette secondaire.]
- 490 1~~b~~~~‡~~aLes cahiers du Québec;~~‡~~vCQ-100.~~‡~~aCollection Histoire
 830 ~~b~~4~~‡~~aLes cahiers du Québec;~~‡~~vCQ-100.
 830 ~~b~~4~~‡~~aLes cahiers du Québec.~~‡~~pCollection Histoire
[La mention de collection contient une collection numérotée et une sous-collection et on doit les mentionner en rappel séparément sous une forme différente.]
- 490 1~~b~~~~‡~~aPediatric clinics of North America;~~‡~~vv.2, no. 4
 830 ~~b~~0~~‡~~aPediatric clinics of North America;~~‡~~vv.2, no. 4.

■ **Second indicateur - Non défini**

La position du second indicateur est non définie et contient un blanc (~~b~~).

■ **CODES DE SOUS-ZONES**

~~‡~~a - Mention de collection

La sous-zone ~~‡~~a renferme le titre de collections pouvant aussi renfermer une mention de responsabilité ou toute autre information concernant le titre.

Il faut noter que dans la zone 490 les numéros et les noms des parties et des sections d'un titre ne sont pas codés dans des sous-zones distinctes.

- 490 1~~b~~~~‡~~aSérie Recherche / Centre de recherche en économie agroalimentaire, Université Laval;~~‡~~vR.97.1
 830 ~~b~~0~~‡~~aSérie Recherche (Université Laval. Centre de recherche en économie agroalimentaire);~~‡~~vR.97.1
- 490 1~~b~~~~‡~~aCahier de recherche numéro 83-04 du Groupe de recherche en politique économique
 490 1~~b~~~~‡~~aThe twenty-sixth L. Ray Buckendale lecture
 490 1~~b~~~~‡~~aPublication / Association québécoise des techniques de l'eau;~~‡~~vno 1
 490 1~~b~~~~‡~~a1972/73-1975-76 : Research report / National Education Association Research

On répète la sous-zone ~~‡~~a lorsqu'une sous-collection est séparée de la collection principale par la numérotation de la collection principale indiquée dans la sous-zone ~~‡~~v ou par l'ISSN dans la sous-zone ~~‡~~x, ou lorsqu'une collection possède un titre parallèle.

- 490 1~~b~~~~‡~~aLes cahiers du Québec;~~‡~~vCQ-100.~~‡~~aCollection Histoire
 490 1~~b~~~~‡~~aAnnual census of manufactures = ~~‡~~aRecensement des manufactures;~~‡~~x0315-5587
 490 1~~b~~~~‡~~aPapers and documents of the I.C.I. Series C, Bibliographies;~~‡~~vno. 3 = ~~‡~~aTravaux et documents de l'I.C.I. Série C, Bibliographies;~~‡~~vno 3

~~‡~~l - Cote de la Bibliothèque du Congrès

La sous-zone ~~‡~~l contient la cote de la Bibliothèque du Congrès lorsqu'elle est donnée dans la mention de collection. Cette situation se produit lorsqu'un document est publié comme faisant partie d'une collection pendant une période de temps et a été classifié sous la cote de la Bibliothèque du Congrès de cette collection au cours de cette période. On attribue la cote à l'aide des publications *Library of Congress Classification* ou *LC Classification-Additions and Changes*. Ces deux dernières publications sont mises à jour par la Bibliothèque du Congrès.

- 490 1~~b~~~~‡~~aBiomasse environnement. Fiche tech.~~‡~~l(TD195.B56)
 490 1~~b~~~~‡~~aCahier / Développement international Desjardins;~~‡~~vno 5~~‡~~l(HG2035.C34)

~~‡~~v - Désignation des volumes ou désignation séquentielle

La sous-zone ~~‡~~v contient le numéro du volume ou une autre désignation séquentielle utilisée dans une mention de collection. On n'entre pas les autres systèmes de numérotation précédés d'un signe égal (=) dans une sous-zone séparée.

- 490 1b#aInformation généalogique du Haut-Berry;#vno 38
 490 1b#aBibliothèque d'histoire révolutionnaire;#v3e sér., no 2
 490 0b#aForschungen zur Geschichte Vorarlbergs;#v6. Bd. = der ganzen Reihe 13 Bd.

#x - Numéro international normalisé des publications en série

La sous-zone #x contient le *Numéro international normalisé des publications en série* (ISSN) d'un titre de collection. L'ISSN est un élément de donnée attribué par un organisme autorisé. Les ISSN sont attribués à des publications en série (y compris les collections) par des centres nationaux sous les auspices du Réseau ISSN.

- 490 0b#aLife series;#x0023-6721
 490 1b#aMémoire du BRGM;#x0071-8246;#vno 123

Cette sous-zone peut être répétée lorsque les ISSN pour chacune des séries et sous-séries sont enregistrés.

- 490 1b#aLund studies in geography;#x1400-1144;#vno 101#aSer. B, Human geography, #x0076-1478;#v48
 830 b0#aLund studies in geography;#nSer. B.#pHuman geography;#x0076-1478 ;#v5
 830 b0#aLund studies in geography;#x1400-1144 ;#v101

Nota : Si un document possède un ISSN pour la collection, mais n'a pas de titre de publication en série, on entre l'ISSN dans la zone 500 (*Note générale*).

- 500 b0#a"ISSN 0399-3388."

#3 - Documents précisés

La sous-zone #3 identifie la partie du document décrit à laquelle la zone s'applique.

- 490 1b#3<1981-> : #aOuvrages de référence
 830 b0#aOuvrages de référence.

#6 - Liaison

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

#8 - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

Ponctuation

L'usage de signes de ponctuation entre les sous-éléments d'une zone de mention de collection est habituellement dicté par des règles de catalogage descriptif. Il n'y a pas de point à la fin de la zone 490, à moins que le dernier mot soit une abréviation, une initiale ou une lettre, ou une autre donnée se terminant par un signe de ponctuation.

Espaces

Il n'y a pas d'espaces entre les lettres des sigles ou des initiales de noms personnels qui font partie du titre de la collection.

- 490 1b#aInformation généalogique du CGH-B
 490 1b#aMémoire du BRGM;#x0071-8246;#vno 123

Données temporaires

Si un document a été publié dans une collection pendant une partie de sa période de publication ou s'il a été publié dans une collection différente pendant d'autres périodes ou dans une collection dont le titre a changé et pour lequel on ignore les données exactes du début et (ou) de la fin, on utilise

habituellement des chevrons simples (<...>) dans la sous-zone #a pour entrer l'information sur la date ou le volume qui peut changer.

490 1#1a<1984-> : Miscellaneous publication / United States Department of Agriculture

Si une partie de l'information sur la désignation séquentielle ou des volumes (sous-zone #v) est susceptible de changer (p. ex., la notice d'un document en plusieurs parties), on utilise habituellement des chevrons simples pour enregistrer la partie de l'information de désignation séquentielle ou des volumes qui peuvent changer. Au fur et à mesure que l'on ajoute des parties, on met l'information à jour.

490 1#1aCollection Analyses;#vv. 1, <3, 5-7>

Constantes d'affichage

Les parenthèses qui enferment habituellement la mention de collection ne sont pas utilisées dans une notice lisible par machine. Elles peuvent être générées par le système en association avec l'étiquette de la zone.

Zone de contenu désignée :

490 1#1aLes quatre soleils;#v1

Exemple d'affichage :

(Les quatre soleils; 1)

Le sigle ISSN précédant le *Numéro international normalisé des publications en série* dans la sous-zone #x n'apparaît pas dans une notice MARC. Cependant, le système peut générer le sigle dans une mention de collection à titre de constante d'affichage associée au contenu de la sous-zone #x.

Zone de contenu désignée :

490 1#1aBibliographies of modern authors,#x0749-470X;#vno. 27

Exemple d'affichage :

(Bibliographies of modern authors, ISSN 0749-470X; no. 27)

HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Premier indicateur – Directives de mention de rappel de collection

1 – Rappel de mention de collection dans les zones 8XX [RE DÉFINI, 2008]

Avant 2009, les collections pour lesquelles le format de la transcription et le format du rappel de mention étaient le même et étaient inscrites dans la zone 440, et ainsi l'utilisation de la zone 490 n'était pas nécessaire. Dans les cas où les deux formats étaient différents, le format de la transcription était inscrit dans la zone 490 et la valeur du premier indicateur était « 1 » (Rappel de mention collection différente). Le format du rappel était inscrit dans une zone 8XX. Au début de l'année 2009, la zone 440 n'est plus utilisée et le format de la transcription du nom de la collection est maintenant inscrit dans la zone 490 avec le format de rappel dans une zone 8XX, et cela, même si les noms sont les mêmes.

Codes de sous-zones

#v – Désignation des volumes ou désignation séquentielle

La sous-zone #v a été définie en 1980. Auparavant, on n'entrait pas les numéros de volumes ou les désignations séquentielles sous forme codée dans des sous-zones distinctes.

#x - ISSN [MODIFIÉE, 2009]

Cette sous-zone a été modifiée à Peut être répétée (R) en 2009.

#3 - Documents précisés [NOUVEAU, 2008]